



CADARACHE

Cadarache, le 22/07/2009

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Anomalie relative à l'entrée d'un opérateur dans une boîte à gants*

Le 3 juillet 2009, le CEA a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) une anomalie relative à l'entrée d'un opérateur dans une boîte à gants de grande dimension.

Dans l'installation PEGASE\* (INB 22) de Cadarache, des fûts de déchets sont conditionnés dans des conteneurs où ils sont bloqués par un coulis de béton avant leur évacuation vers l'installation Cedra pour entreposage. Cette opération a lieu dans une boîte à gants de grande dimension. Dans ce procédé, le confinement des matières radioactives est assuré par deux barrières : les conteneurs et la boîte à gants.

Lors d'un coulage, l'opérateur a repéré la chute d'un joint de la canne d'injection de béton. Ne parvenant pas à récupérer le joint avec les gants, il a ouvert la boîte à gants et y a pénétré sans appareil de protection des voies respiratoires.

La barrière de confinement assurée par les conteneurs n'a pas été affectée par l'ouverture de la boîte à gants.

A la sortie de l'opérateur, les contrôles radiologiques ont confirmé qu'aucune contamination atmosphérique n'était présente dans la boîte à gants et que l'intéressé n'a été soumis à aucune contamination, ni externe ni interne.

Cet événement n'a pas eu de conséquences, ni sur le personnel ni sur l'environnement. Cette anomalie d'entrée dans la boîte à gant avait initialement été classée au niveau 0. Toutefois, après analyse, compte-tenu d'un manquement aux consignes de sécurité, le CEA a proposé le 21 juillet 2009 de la reclasser au niveau 1 de l'échelle internationale INES qui en compte 7.

*\*Depuis 1980, l'installation Pégase est utilisée pour l'entreposage de combustibles irradiés sous eau et de fûts de déchets issus de la fabrication d'éléments combustible, en cours de reprise et évacuation vers une autre installation.*

**Contact presse :**

Henri Maubert : 04 42 25 35 43

Email : henri.maubert@cea.fr